

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEDUI 30 AVRIL 2015**

PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze, et le trente avril à 18 heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 23 avril 2015, à Saint André Allas, salle des fêtes sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Julien Vanière est désigné comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, CASTAGNAU Jean-Claude, CHAUMEL Jean-Marie, CLOUP Etienne, COLARDEAU-TRICHET Sophie, COQ-LEFRANCQ Hélène, CROUZILLE Patrick, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DOURSAT Jean-Pierre, DUVAL Franck, FAUGERE Gisèle, KNEBLEWSKI Michel, LAMOUREUX Christian, LE GOFF Anick, MARGAT Marie-Louise, MARTINET Jean-François, MELOT Philippe, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, TRAVERSE Frédéric, TREMOUILLE Thierry, VANIERE Julien, VENANCIE Bernard, VEYRET Daniel.

Procurations : CABANEL Marlies à MELOT Philippe, DELIBIE Didier à ASTIE Jean-Luc, DROIN Jean-Fred à SECRESTAT Benoit, MANET Roland à TRAVERSE Frédéric, NICOLAS Jeannine à ALDRIN Patrick, ROUANNE Jeanne à SALINIE Patrick, VALETTE Marie-Pierre à KNEBLEWSKI Michel.

Absents excusés : BONDONNEAU Romain.

-Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 14 avril 2015

Approuvé à l'unanimité sans modification.

I/ PROJET COMMUNAUTAIRE

N°2015-45 - Pôle Culturel et jeunesse : attribution du marché de Maitrise d'œuvre

Rapporteur : le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 2 voix contre (Michel Kneblewski et Marie-Pierre Valette) et 5 abstentions (Marlies Cabanel, Sophie Colardeau-Trichet, Philippe Melot, Alain Passerieux, Julien Vanière) attribue à Dominique COULON et associés, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle culturel et jeunesse pour un coût prévisionnel des travaux de 3 412 400 € HT (y-compris 100 000 € HT de VRD) et autorise Monsieur le président, ou son représentant, à signer les pièces du marché correspondant et tous documents, avenants ou autres pièces s'y rapportant.

Il décide le versement d'une prime de 17 973 € HT à chacun des 3 cabinets non attributaires du marché de maîtrise d'œuvre, dit que le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur le coût prévisionnel définitif du projet et dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2015.

Monsieur le Président rappelle le projet de création d'un pôle culturel et jeunesse et indique qu'il s'agit d'un conseil communautaire ad hoc afin que les élus attribuent le marché de maîtrise d'œuvre. Il rappelle que l'investissement serait de l'ordre de 4 800 000 € en intégrant le mobilier et l'école de musique et qu'il pourrait être subventionné à hauteur de 80 % pour la majorité du projet. Le fonctionnement devrait représenter un coût supplémentaire d'environ 240 000 € par an.

Il propose aux membres du conseil d'attribuer le marché afin que le cabinet Coulon travaille de façon plus précise sur le projet dans le cadre de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour que le conseil puisse avoir tous les éléments pour prendre une décision définitive.

Julien Vanière rappelle ses doutes sur le projet. Il souhaite que soient intégrées des évolutions technologiques importantes pour répondre notamment aux attentes des nouvelles générations. Il pense qu'en l'état actuel du projet il risque d'être obsolète dès sa construction. Il s'abstient aujourd'hui, et souhaite que dans le cadre d'un travail de concertation, des ajustements soient proposés.

Patrick Salinié rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement d'une bibliothèque ou d'une vidéothèque mais aussi d'un lieu de vie et de rencontre au centre de la ville. Il s'agira d'un espace de partage qu'il voit lui aussi ouvert vers les nouvelles technologies.

Michel Knewbelski indique qu'il va voter contre le projet, ainsi que par procuration pour Marie-Pierre Valette, car il ne voit pas dans celui-ci une réponse aux attentes des administrés.

Benoit Secrestat est favorable au projet. Il confirme qu'à son sens, encore plus aujourd'hui, il est indispensable d'avoir des lieux de vie où jeunes et moins jeunes peuvent se rencontrer. Il indique également que même si les nouvelles technologies sont très importantes il faut tout de même rappeler l'importance de la lecture.

Anick Le Goff pense que la collectivité n'est pas là pour gérer du profit et approuve totalement le projet. Elle pense également qu'il sera d'autant plus important que ce type de lieu n'existe pas et qu'au-delà de la lecture il sera effectivement un lieu d'échange et de rencontre nécessaire.

Hélène Coc-Lefrancq redit son soutien pour le projet. Elle pense que le travail dans le cadre de l'APS et de l'APD va être décisif et insiste sur une remise à plat du programme.

Elle regrette le montant des honoraires de l'architecte qui sont à son sens « très confortables ».

Philippe Melot considérant que la collectivité n'a pas la certitude financière de pouvoir mettre en œuvre le projet.

Marie-Louise Margat souhaite que l'aspect financier ne soit pas un frein au projet qui va au-delà de ça.

Bernard Venancie ne souhaite pas que l'on « enterre » le projet sans être allé au moins au bout des études. Elles devront permettre aux élus de prendre une décision en ayant eu tous les éléments.

Jean-Michel Perusin a la même position et souhaite qu'au moins l'APS et l'APD soient réalisés.

Jérôme Peyrat redit lui aussi son soutien au projet et rappelle que les 80 % de subventions accordées aujourd'hui ne seront pas forcément maintenus à l'avenir.

Monsieur le Président indique qu'une visite d'une médiathèque semblable à celle du projet de la communauté de communes sera programmée. Il réaffirme son souhait de voir le projet se réaliser pour permettre au territoire communautaire de se doter d'une structure à la hauteur des attentes de chacun.

N°2015-46 - Pôle Culturel et jeunesse : demandes de subventions

Rapporteur : le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le soutien financier de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional dans les meilleures conditions possibles et sur la globalité du projet : contrat de maîtrise d'œuvre, construction, études diverses... et autorise Monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

II/ QUESTIONS DIVERSES